COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU

VENDREDI 19 MARS 2021

LA DIRECTION : M. DEPARDIEU, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO :

Mme ANGULO, Mme GROMELLE, MME ALONZO MERCIER, M. COUSSINET, M. GARRIDO, M. VIAL, M. POULLINET, M. BOUHOU, M. METIFIOT.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO

M. CASAMATTA Bruno, M. SALIBA.

SYNDICAT CFDT :

M. MERABET, Mme RAFFA.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT

M. ROCHETTE

Début de la réunion : 8H30.
Fin de la réunion : 10H20

- **1- APPROBATION DES DEUX DERNIERS COMPTES RENDUS. (COMPTES ET RÉUNION ORDINAIRE)**

M. DEPARDIEU demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu

M. GARRIDO précise et voudrait que cela soit rajouté sur le compte rendu de février, lors du dernier CSE Mr Depardieu avait félicité la trésorière pour les bonnes tenues des comptes CSE et s'était même rendu après invitation à la présentation des comptes chez l'expert comptables. Mr Angulo avait soulignés aussi que cela avait été possible qu'avec une gestion stricte et rigoureuse de la part de la trésorière.

M. DEPARDIEU répond, qu'effectivement cela a été évoqué et demande au secrétaire de le rajouter.

M. COUSSINET répond qu'il les notera.

Sous réserve de cette observation, les comptes rendus sont approuvés.

- **2-MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

Mars-21

-08-mars **EMBAUCHE CDD.**

AMINE Chaimae
BERQUET Julien
BENDERBAL Souaad
BOURAS Sanae
DJENNA Atef
DURAND Laurence
NIOURI Adam
VETTE Fatima
WEISHAAR Alain
YOUNSI Sabah

22-mars
BARIM Mohamed
BOUAISSA Nehla

FIN CDD
21-mars YOUNSI Sabah

M. GARRIDO est surpris de ne pas avoir vu la fin de contrat de M. CHERKI dans les trois derniers mouvements de personnel.

Mme ROIBET répond que c'est certainement un oubli et qu'elle contrôlera pour le prochain CSE.

M. SALIBA rappelle que le reliquat des CDI est en négatif de moins 3.

Mme ROIBET répond que c'est même de moins 4, mais rappelle aussi que cela équilibre l'offre actuelle et permet de ne pas faire de chômage partiel.
La direction fera le nécessaire une fois que cette période délicate de Covid sera terminée. Elle dit aussi que pour la période de vacances scolaires, 10 CDD seront arrêtés pour éviter encore de mettre des salariés au chômage partiel, et repris une fois les vacances terminées.

M. DEPARDIEU dit qu'en ce qui concerne les CDI, il est très compliqué d'embaucher en ce moment pour les raisons que tout le monde connaît.

M. COUSSINET voudrait que le CSE ait une pensée pour M. BYL qui est décédé récemment.

La direction et les membres du CSE s'associent à cet hommage.

- **3- FORMATION**

FORMATION CONDUITE SÉCURITAIRE

18-mars
BERTAUD Anaïs
SANCHEZ Alain

19-mars
FRANCIERES Nadia
VERNET Anthony

22/03-26/03 FCO
M. CATTOEN, Mme ROMULUS, M. SALIBA, M. TALIBI Youssef

Recyclage TRAM

16-mars
Mme BAYLE, M. HAMAZ, M. MARTIN

30-mars
M. HORLAVILLE, M. FERRER, Mme DUMEZ, Mme PLAZAS COUSSINET

M. CASAMATTA Bruno demande si la formation spécifique gestion des conflits pour les vérificateurs est toujours prévue.

Mme ROIBET répond que oui c'est prévu au plan de formation. Son contenu est en train d'être adapté.

M. GARRIDO demande si on privilégie les conducteurs accidentogènes pour la nouvelle formation conduite sécuritaire ou si les conducteurs sont pris pour un passage prévu à l'avance.

Mme ROIBET répond que deux critères sont pris en compte, le critère accidentogène et le critère pour lequel tous les conducteurs doivent avoir cette formation.

M. GARRIDO demande la différence entre l'ancienne formation et la conduite sécuritaire.

Mme ROIBET dit que les formations sont à peu près les mêmes, que l'on passe de quatre à deux stagiaires pour une meilleure prise en charge. La formation qui durait deux jours passe à une journée.

M. BOUHOU demande à partir de combien de temps on perd l'habilitation tramway.

Mme ROIBET répond tous les deux ans.
La périodicité peut être différente selon la catégorie de personnel (maîtrise, CR ou technicien tramway). L'habilitation ne se perd pas, car il suffit d'une nouvelle formation ou d'un recyclage pour en bénéficier à nouveau. Pour les agents de maîtrise, un volume d'heures est obligatoire tous les ans. Sur les nouvelles formations, un groupe de travail a été créé et viendra surement voir tous les intéressés pour trouver les meilleures solutions à apporter à celle-ci.

M. GARRIDO demande combien de personnes bénéficieront du recyclage.

Mme ROIBET répond que toutes les habilités en bénéficieront.

M. VIAL demande où en est la formation pour les suppléants du CSE.

Mme ROIBET répond qu'elle ne s'est pas penchée sur le sujet, mais remercie M. VIAL de le lui rappeler.

- **-4 Points d'actualités (contexte contractuel et offre)**

M. DEPARDIEU annonce l'arrivée du nouveau directeur qui le remplacera pour son départ en retraite fin juillet. Il s'agit de M. GODART Guillaume.
Il prendra ses fonctions le premier août, mais arrivera courant avril. Il sera certainement présent au prochain CSE que nous essayerons de faire en présentiel pour que cette présentation soit en personne.

M. SALIBA : « C'est avec regret de vous voir partir, car tout au long de ces année et malgré, par moment, quelques divergences naturelles, nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous. Vous avez su faire avancer cette entreprise pendant ces 20 dernières années et au nom du CSE, nous vous en remercions chaleureusement. C'est avec sincérité et émotions que je tiens ces propos.

M. DEPARDIEU le remercie et rajoute que c'est avec beaucoup de plaisir et d'attachements qu'il a travaillé à TCRA, l'entreprise dans laquelle il y a toujours eu un climat positif. Il quitte ses fonctions sans aucune frustration et finit en disant qu'il faut une fin à tout en espérant pouvoir arroser ça avant de partir.

M. GARRIDO rejoint M. SALIBA et pense aussi qu'il va le regretter. C'est avec émotions qu'il verra partir une personne qu'il a pratiquement toujours connue chez TCRA et qu'il appréciait malgré les divergences qu'il pouvait y avoir.

Mme RAFFA rejoint aussi les orateurs précédents et souhaite une très bonne retraite à M. DEPARDIEU.

M. BOUHOU demande si d'autres changements importants vont avoir lieu dans l'entreprise et demande aussi où en est la DSP.

M. DEPARDIEU répond que le renouvellement du cycle de direction est normal, mais à court terme pas d'autres départs que le sien. La décision qui devait être prise au conseil communautaire a été reportée au mois d'avril. Au moment où il parle, la décision n'est pas encore prise. Jusqu'à fin juin, il n'y aura pas de changement, ensuite il y aura soit une nouvelle DSP soit une SPL avec le changement de gouvernance qui serait plus politique.
L'offre à court terme ne sera pas changée sauf en cas de nouvelles mesures du gouvernement. La grosse interrogation est pour l'été sachant que le festival est toujours prévu. Le festival pourra éventuellement être modifié, mais cela reste fragile et nous met dans la difficulté pour pallier aux éventuelles embauches pour cette période, ne sachant pas ce qui va réellement se passer dans l'avenir.

La gestion des congés est très compliquée aussi pour les mêmes raisons.

M. GARRIDO demande si les services seront allongés en cas de couvre-feu prolongé jusqu'à 20 heures.

M. DEPARDIEU répond que dans ce cas-là, un allongement de service serait certainement appliqué.
Il rajoute que trois minibus sont mis en place pour la vaccination et un quatrième va être ajouté. Ils desserviront les 4 centres de vaccination mis en place dans le département.

M. GARRIDO demande que l'on parle de la vaccination qui va être mise en place par la médecine du travail et qui concernera les personnes âgées de 50 ans et plus. Il demande comment seront pris en charge les conducteurs ayant pris rendez-vous pendant les heures de travail.

Mme ROIBET répond qu'il faudra que l'entreprise fasse en sorte de libérer le salarié convoqué.

M. DEPARDIEU demande s'il y a une forte demande des salariés.

M. GARRIDO répond que plusieurs salariés lui en ont parlé en prise de service, mais que c'était une démarche personnelle et qu'il fallait que ce soit eux qui prennent rendez-vous à la médecine du travail.

Mme ROIBET demande si ce sont bien des salariés qui présentent des pathologies à risque qui lui en ont parlé.

M. GARRIDO répond par l'affirmative et précise que ce sont des diabétiques et des personnes ayant aussi d'autres pathologies à risque. Ils ont entre 50 et 60 ans.

M. DEPARDIEU précise qu'il y a un large éventail de personne qui peut vacciner, du médecin au pharmacien, en passant par la médecine du travail.

M. SALIBA demande en ce qui concerne la vaccination si le mail reçu par les représentants du personnel est diffusé sur les écrans.

La direction répond par l'affirmative, mais qu'elle va le vérifier quand même pour en être sûre.

M. DEPARDIEU rajoute que dans ce cas le coffre-fort électronique aurait été très utile et fait un aparté pour en reparler en disant qu'il est dommage de se passer d'un tel outil.

- **5- Avis du comité de groupe France sur les orientations stratégiques Transdev.**

Une consultation du comité social du CSE doit être faite sur la stratégie de Transdev et la direction transmet l'avis de la direction du groupe.

Mme ROIBET demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. BOUHOU pense qu'il n'y a que du négatif, risques psycho-sociaux, restructuration et autres, et que la direction du groupe se défausse sur les filiales pour les négociations salariales, avec le 0% d'augmentation. Il demande si c'est un message subliminal pour les NAO de l'après-midi.

La direction répond que rien n'a été calculé dans ce sens et que ce courrier tombe malheureusement le matin des NAO, sans aucune mauvaise intention. Le groupe a perdu plus de 100 millions cette année et les résultats sont sur ce courrier qui tombe le jour du CSE. Le groupe vit des moments difficiles, mais TCRA a des résultats stables et continu de vivre sa vie.

M. SALIBA précise que le groupe a réduit sa dette de 500 millions d'euros.

M. DEPARDIEU répond que oui, mais que cela s'est fait sans investir et que ce n'est pas florissant quand même. Une entreprise qui n'investit pas n'est pas une entreprise qui avance. La Caisse des dépôts est solide, mais demande à Transdev de retrouver un équilibre financier.

M. SALIBA demande l'orientation stratégique de TCRA.

Mme ROIBET répond que l'entreprise est dans l'attente de la décision du Grand Avignon sur la suite à donner en ce qui concerne le prolongement de la DSP ou pas.

M. SALIBA se demande s'il ne serait pas judicieux pour les membres du CSE de faire une expertise pour connaître la réalité des comptes.

M. DEPARDIEU ne voit pas le rapport entre la situation et une expertise des comptes.

M. SALIBA se demande si au niveau des comptes de l'entreprise les résultats sont aussi négatifs qu'au niveau du groupe.

M. DEPARDIEU répond que les comptes de ce début d'année sont en ligne avec le budget. La situation à TCRA est plutôt stable et tout dépendra de la suite que le Grand Avignon donnera.

M. SALIBA ne doute pas de la parole de la direction, mais se pose la question comme tous les salariés de savoir où l'entreprise va, et de nous faire assister serais peut-être utile.

M. DEPARDIEU répond que l'on ne peut se faire assister sur une décision que l'on ne connaît pas et qui sera prise par le Grand Avignon à savoir si c'est une DSP qui est choisie ou la SPL. Mais pour le personnel ce ne peut être que positif. L'entreprise est très solide et il ne faut pas être inquiet pour son avenir, quelle que soit la décision prise.

- **6- reclassements de M. ZECHINI**

Le 1er mars 2021, M. ZECHINI Marc a été déclaré inapte par la médecine du travail. Il faisait partie de l'entreprise depuis le 11fevrier 1991, il a 30 ans d'ancienneté et est très proche de la retraite, un reclassement peut être envisagé, mais de façon restrictive et donc complexe. Son entretien pro a été fait le 3 mars 2021 et M. ZECHINI ne veut pas travailler dans un autre site que ce soit en France ou hors métropole. L'inventaire des postes de l'entreprise a été rapide, il n'y en a pas de libre qui peut lui correspondre.

M. SALIBA demande si c'est un accident du travail après une rechute ou une maladie.

Mme ROIBET répond que la médecine du travail n'a pas traité son dossier comme un accident de travail, mais comme une maladie. La procédure d'inaptitude ne résulte pas d'un accident du travail. Quelques résultats de postes de reclassement sont possibles dans le nord de la France ou en région parisienne et lui seront proposés.

M. GARRIDO dit que la médecine du travail aurait pu le mettre inapte à tout poste, car quand on voit ce qu'il peut faire, c'est-à-dire pratiquement rien, ça aurait été plus judicieux.

M. ROIBET répond que lui-même le reconnaît, mais c'est une obligation que nous avons de le faire et nous le faisons. Il est le premier à dire qu'il est à un an de la retraite.

M. BOUHOU demande s'il est accompagné pour son dossier.

Mme ROIBET répond qu'il peut prendre rendez-vous avec Mme AMOUREUX qui s'est formée à l'ipriac.

M. SALIBA pense que c'est une bonne chose que Mme AMOUREUX se soit formée à cet organisme comme la commission l'avait demandé.

Mme ROIBET demande l'avis des titulaires du CSE pour la poursuite du dossier de M. ZECHINI.

11 avis favorables, 0 abstention et 0 contre.

Fin de séance 10H20.

Le secrétaire M. COUSSINET.